



Académie de Versailles

CAPA Hors-Classe Certifiée du mercredi 29 mai 2019

Déclaration préalable du Sgen-CFDT

Nos collègues PLP et agrégé.es ont mis en avant lors de leur DP le contexte national d'attaques à l'encontre du service public : la dégradation des conditions de travail (recours accru aux contractuel.les), la fusion des CT et CHSCT et la suppression de la compétence de la CAPA. Dans toutes ces mesures prises par le gouvernement il n'est à aucun moment question de l'accompagnement et de la revalorisation de traitement des fonctionnaires et nous le déplorons.

Pour ce qui nous réunit aujourd'hui :

Tout d'abord, le Sgen-CFDT se félicite de la mise en œuvre de la disposition prévue dans le protocole PPCR qui prévoit que chaque agent puisse accéder à la hors-classe.

A terme, nous le savons, c'est le rendez-vous de carrière prévu pour toutes et tous les agents au cours de la 2ème année du 9ème échelon qui déterminera la vitesse d'avancement jusqu'à la hors-classe. Cela représente pour nous une avancée dans la mesure où les collègues sont et seront évalués au même stade de leur carrière et que toutes et tous auront la perspective d'accéder à la hors-classe.

Cependant, nous dénonçons encore la pérennité des avis renseignés par les chefs d'établissement et les corps d'inspection et nous demandons à pouvoir revenir d'une année à l'autre, sur des avis positionnés en particulier dans les cas litigieux. Nous vous alertons également et à nouveau sur une réelle différence de traitement selon les disciplines ; par exemple (et pour ne pas les citer...) en espagnol, en LAFD et en

mathématiques moins de 15% de promu.e.s alors que dans d'autres disciplines comme Doc ou SVT 19%. Nous déplorons ces disparités récurrentes.

Le Sgen-CFDT reste inquiet sur les collègues « non vus », ces collègues ne pourraient-ils pas bénéficier d'un rendez-vous de carrière tardif, proposition faite par l'administration en février/mars lors des travaux sur les échelons. Ce rendez-vous permettrait de limiter les inégalités de traitement pour ces collègues défavorisés par les quotas d'avis Rectrice.

Nous souhaitons également expliciter quelques regrets quant au calendrier de la HC qui n'a pas permis une préparation suffisante en ce qui nous concerne.

Un point positif que nous relevons, à l'analyse des documents, nous notons une progression de la part des femmes, une vraie avancée selon nous avec une volonté manifeste d'équité dans la proportion femmes-hommes, nous souhaitons que cette politique se pérennise.

Pour clore, tous nos remerciements aux services du rectorat pour le travail effectué et merci à Mme Pichard pour sa réactivité sur les documents informatiques et papier.

En vous remerciant pour votre attention.

Les élu.e.s certifié.e.s du SGEN-CFDT de Versailles

Romain DUHAUSSAY et Catherine BOUTILLIER